



La force de l'égalité

Code d'éthique

pour les membres, les conseils d'administration
et le personnel de l'Afeas

Version octobre 2022

Introduction

Un code d'éthique décrit certaines règles de conduite obligatoires pour les membres de l'Afeas, de ses conseils d'administration et de son personnel. Le comportement exigé respecte la vision, la mission et les valeurs de l'organisme telles qu'établies lors de sa constitution. Les personnes concernées doivent signer le code d'éthique comme engagement formel à le respecter.

VISION, MISSION ET VALEURS DE L'AFEAS

Voici la vision, la mission et les valeurs de l'Afeas telles que définies et adoptées lors de la planification stratégique 2019-2022.

VISION

L'Afeas est un mouvement dynamique et influent au développement d'une société égalitaire et solidaire.

MISSION

L'Association féministe d'éducation et d'action sociale a pour mission d'éduquer et de mobiliser les citoyennes et les citoyens pour que l'égalité de droit entre les femmes et les hommes devienne une égalité de fait.

VALEURS

L'ÉGALITÉ : on entend par égalité, non seulement la promotion de conditions socio-économiques d'égalité entre les femmes et les hommes, sans égard à leur genre, leur race, leur culture, leur religion, mais aussi l'égalité entre les femmes elles-mêmes. Cette valeur s'exprime concrètement par des comportements de partage des pouvoirs non hiérarchisés entre ses membres, ainsi que par des comportements de respect et d'accueil sans jugement avec toutes les personnes avec qui l'Afeas transige.



LA PROACTIVITÉ : on entend par proactivité, la capacité des membres de l'Afeas à exercer des facultés d'anticipation pour agir de manière juste et au bon moment dans la défense collective des droits des femmes. Cette valeur se traduit par la capacité de ses membres à prendre du recul pour analyser les situations d'inégalités sociales, avec l'intention de créer un dialogue entre les citoyennes, les citoyens et les pouvoirs privés et publics, de manière à transformer les mœurs et les politiques pour éliminer ces inégalités. Cette valeur s'exprime concrètement par la concertation de ses membres et la prise de positions publiques au moyen de communiqués auprès des médias et de dépôt de mémoires aux consultations gouvernementales.

LA SOLIDARITÉ : la solidarité se manifeste entre les membres et les instances de l'Afeas par une obligation morale d'assistance mutuelle. Ainsi, une fois les décisions prises démocratiquement au sein des instances de l'Association, elles sont exécutées et défendues par toutes ses membres, à l'interne comme sur la place publique, conformément à la prise de position de l'Association. L'Afeas manifeste également sa solidarité auprès d'autres regroupements et associations qui partagent ses valeurs, et elle travaille en partenariat avec les acteurs concernés par l'égalité entre les femmes et les hommes.

LA TRANSPARENCE : constitue l'une des conditions de la vie en démocratie de l'Afeas. Ainsi les membres et les instances de l'Afeas font preuve d'honnêteté et font montre d'un partage d'informations. Cela implique un accès facile aux informations et une capacité à recevoir et analyser ces informations. En rendant accessible l'ensemble de son information, l'Afeas crée de puissants leviers de création de valeur pour ses membres et la collectivité qu'elle dessert.

1. Les responsabilités morales et générales

- 1.1 Adhérer à la vision, à la mission et aux valeurs de l'Afeas;
- 1.2 Agir avec honnêteté, loyauté, objectivité et diligence dans le meilleur intérêt de l'Afeas;
- 1.3 Préserver et renforcer la crédibilité de l'Afeas auprès du public;
- 1.4 Favoriser la transparence au niveau de tout processus décisionnel;
- 1.5 Informer rapidement la présidente de l'instance Afeas concernée de toute irrégularité commise.

2. Les responsabilités morales des membres des conseils d'administration

- 2.1 Prendre les mesures nécessaires pour veiller à la bonne administration des biens et à la qualité des services aux membres;
- 2.2 Promouvoir l'intercommunication en favorisant l'expression de chacune;
- 2.3 Favoriser la recherche de solutions par un dialogue et non par une décision d'autorité;
- 2.4 Être solidaire des orientations et des décisions du conseil d'administration et les défendre lorsque requis;
- 2.5 Faire preuve de prudence à l'occasion de représentations publiques en transmettant fidèlement les orientations générales et spécifiques de l'Afeas;
- 2.6 L'administratrice doit éviter de se placer dans une situation de conflit d'intérêt réel ou apparent.

- 2.6.1 Constitue une situation de conflit d'intérêts toute situation où l'administratrice risque d'avoir à choisir entre son intérêt personnel et celui de l'Afeas.
- 2.6.2 L'administratrice doit dénoncer par écrit au conseil d'administration tout intérêt direct ou indirect qu'elle a dans une initiative susceptible de la placer dans une situation de conflit d'intérêts, s'abstenir de voter sur toute question concernant cette initiative et éviter d'influencer la décision s'y rapportant. Elle doit en outre se retirer de la séance pour la durée de délibérations et du vote relatifs à cette question.
- 2.6.3 La dénonciation requise se fait sous forme déterminée par le conseil d'administration lors de la première séance du conseil :
 - 1° Suivant le moment où toute personne ayant un tel intérêt devient administratrice;
 - 2° Suivant le moment où l'administratrice acquiert un tel intérêt;
 - 3° Au cours de laquelle la question est traitée.

3. Les responsabilités morales des membres du personnel

- 3.1 Adopter une attitude de professionnalisme (compétence, intégrité, réserve) dans les relations avec les membres de l'Afeas, les membres du personnel, les administratrices et les différents partenaires de l'Afeas;
- 3.2 Mettre en œuvre les mécanismes définis afin de préserver la confidentialité des données et les informations personnelles;
- 3.3 Éviter toute situation de conflit d'intérêts apparent ou réel.
 - 3.3.1 La direction générale qui est membre du personnel de l'organisme l'Afeas doit s'abstenir de voter sur toute question portant sur son lien d'emploi, sa rémunération, ses avantages sociaux et ses conditions de travail ou ceux des employés de la catégorie d'employés à laquelle elle appartient. Elle doit en outre, après avoir eu l'occasion de présenter ses observations, se retirer de la séance pour la durée des délibérations et du vote relatifs à cette question.

4. Les responsabilités morales des membres de l'Afeas

- 4.1 Payer la cotisation annuelle au montant et au moment décrétés par l'Assemblée générale provinciale des membres;
- 4.2 Être solidaire des orientations et des propositions émises en assemblée générale des membres ainsi que des décisions du conseil d'administration de ses instances Afeas et les défendre lorsque requis;
- 4.3 Communiquer pacifiquement ses malaises ou ses désaccords;
- 4.4 Participer activement à la prise de décision lors des assemblées générales des membres (pour les membres de plein droit seulement);
- 4.5 Favoriser la recherche de solutions par un dialogue et non par la confrontation.

5. Procédures d'application

- 5.1 Toutes les membres, les administratrices provinciales, régionales et locales ainsi que les membres du personnel doivent produire, lors de leur adhésion ou

de l'acceptation d'un mandat, la déclaration d'engagement qui les concerne en annexe.

- 5.2 Le code d'éthique doit faire l'objet d'une révision annuelle par le conseil d'administration provincial.
- 5.3 Toute allégation de manquement ou d'omission à la loi ou au code d'éthique visant une personne doit être transmise à la présidente ou, s'il s'agit d'elle, à toute autre membre du conseil d'administration.
- 5.4 Conformément à la politique de gestion des plaintes, deux personnes devront être nommées pour faire enquête de façon impartiale au sujet de l'allégation.
- 5.5 Selon la nature et la gravité du manquement ou de l'inconduite, des sanctions peuvent être prises.

Déclaration d'engagement d'une administratrice

Je, soussignée, endosse la vision, la mission et les valeurs de l'Afeas ainsi que les responsabilités morales décrites dans le présent Code d'éthique.

Je m'engage à agir à titre d'administratrice de l'Afeas pour la prochaine année ou jusqu'à mon remplacement. À cet égard, je déclare ce qui suit :

- Je vais remplir fidèlement, au meilleur de ma capacité et de mes connaissances, tous les devoirs de ma fonction et en exercer tous les pouvoirs;
- Je suis tenue à la discrétion et au respect du caractère confidentiel de l'information reçue;
- J'endosse le plan d'action de l'Afeas car je suis animée par sa vision, sa mission et ses valeurs.

Signé à _____, le _____	
<i>Lieu</i>	<i>Date</i>
_____	_____
<i>Signature</i>	<i>Lettres moulées</i>
Engagement pris devant :	
_____	_____
<i>Signature</i>	<i>Lettres moulées</i>

<i>Fonction</i>	

Déclaration d'engagement d'une membre du personnel

Je, soussignée, endosse la vision, la mission et les valeurs de l'Afeas ainsi que les responsabilités morales décrites dans le présent Code d'éthique.

Je m'engage à remplir fidèlement et impartialement, au meilleur de ma capacité et de mes connaissances, tous les devoirs de ma fonction et à en exercer de même tous les pouvoirs.

Je suis tenue à la discrétion et au respect du caractère confidentiel de l'information reçue.

Je n'utiliserai aucune information confidentielle pour mon avantage personnel ni pour l'avantage particulier d'autres personnes.

Signé à _____, le _____	
<i>Lieu</i>	<i>Date</i>
_____ <i>Signature</i>	_____ <i>Lettres moulées</i>
Engagement pris devant :	
_____ <i>Signature</i>	_____ <i>Lettres moulées</i>
_____ <i>Fonction</i>	



La force de l'égalité

ANNEXE 3
CODE D'ÉTHIQUE

Déclaration d'engagement d'une membre Afeas

Je, soussignée, endosse la vision, la mission et les valeurs de l'Afeas ainsi que les responsabilités morales décrites dans le présent Code d'éthique.

Je m'engage à remplir fidèlement, au meilleur de ma capacité et de mes connaissances, tous mes devoirs de membre et à en exercer de même tous les pouvoirs octroyés par la loi aux assemblées générales des membres.

Signé à _____, le _____	
<i>Lieu</i>	<i>Date</i>
_____ <i>Signature</i>	_____ <i>Lettres moulées</i>
Engagement pris devant :	
_____ <i>Signature</i>	_____ <i>Lettres moulées</i>
_____ <i>Fonction</i>	